

1995-04-02-medecine

Arrêté interministériel du 2 Dhou El Kaada 1415 correspondant au 2 avril 1995 fixant la convention-type relative à la médecine du travail établie entre l'organisme employeur et le secteur sanitaire ou la structure compétente ou le médecin habilité.

A VERIFIER

IDENTIFICATION_OFFICIELLE_CONFIRMEE — vigueur actuelle non consolidée

Dernière vérification documentaire : 29/09/2026. La date ne certifie pas une consolidation exhaustive.

Identification	Valeur
Type / autorité	Arrêté / Autorités ministérielles signataires
Signature / publication	1995-04-02 / 1996-05-15
JORADP / pages PDF	30 / À vérifier
Entrée en vigueur	Non confirmée

Objectif et résumé

Objet identifié : la convention-type relative à la médecine du travail établie entre l'organisme employeur et le secteur sanitaire ou la structure compétente ou le médecin habilité. Analyse article par article à compléter.

Champ d'application

Champ précis à confirmer dans le texte officiel et ses modifications.

Obligations et articles examinés

Non extrait ou non confirmé dans cette collecte.

Inspections et périodicités

Non extrait ou non confirmé dans cette collecte.

Formations et compétences

Non extrait ou non confirmé dans cette collecte.

Registres et documents

Non extrait ou non confirmé dans cette collecte.

Exigences techniques, essais et étalonnage

Non extrait ou non confirmé dans cette collecte.

Textes associés

Parent : 88-07. Applications : Non recensées. Modifications : Non recensées. Abrogé par : Non établi.

Normes associées

Aucun rattachement obligatoire à une norme particulière confirmé pour cette fiche. Consulter le registre des normes ; ne pas confondre bonne pratique et obligation légale.

Interprétation HSEQ

Vérifier l'applicabilité au site, réunir les preuves pertinentes et confronter cette fiche aux textes modificatifs.

Source et traçabilité

Index officiel ; PDF scanné sans couche texte, contrôle de correspondance restant à compléter.

<https://www.mtess.gov.dz/fr/loi-n-88-07-du-26-janvier-1988-relative-a-lhygiene-a-la-securite-et-a-la-medecine-du-travail/>

<https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/1996/F1996030.pdf>

Cette synthèse constitue un outil d'assistance HSEQ. Le texte réglementaire officiel reste la référence juridique faisant autorité.